



LYCEE PROFESSIONNEL GENERAL FERRIE

62, Avenue du Vigny

73140 ST MICHEL DE MAURIENNE

Tél. 04 79 56 50 42 Fax : 04 79 59 22 38

<http://www.lyceedesmetiersdelamontagne.org>

ARTICLE 6 :

Le stagiaire accédera aux plateaux techniques mais ne pourra pas intervenir sur les machines dangereuses ou participer à des activités à risque.

ARTICLE 7 :

Si nécessaire, le stagiaire sera accueilli, pendant la durée du stage, en qualité de demi-pensionnaire au Lycée des Métiers de la Montagne. Le règlement des repas pourra s'effectuer soit sous forme d'espèces (tarification par un repas : 3.75 euros), soit par acquittement d'une facture d'hébergement qui sera dressée au gestionnaire de l'établissement d'origine.

ARTICLE 8 :

Le stagiaire se rendra au Lycée des Métiers de la Montagne par ses propres moyens.

ARTICLE 9 :

En cas d'accident survenu au stagiaire pendant sa présence dans le lycée, le Proviseur s'engage à faire parvenir toutes les déclarations nécessaires dans les délais les plus brefs à la famille et au chef de l'établissement d'origine.

Le :

Signature du représentant légal

Signature du stagiaire

La Proviseure adjointe du Lycée
Des Métiers de la Montagne

Le Principal/Proviseur du collège/Lycée d'origine :

Clémentine SETA